

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****PERISTEEN IRRIGATION
TRANSANALE****Système d'irrigation transanale****Avis de radiation****LPPR****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 17 mars 2026**

Faisant suite à l'examen du 17 mars 2026, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 17 mars 2026

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société COLOPLAST informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de PERISTEEN IRRIGATION TRANSANALE détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
1139527	Peristeen système initial	291210 ; 291260
1155928	Peristeen, sondes rectales	291220 ; 291270
1155495	Peristeen, tubulures	291250

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

PERISTEEN IRRIGATION TRANSANALE, 17 mars 2026

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr